



# RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) # 871-23

Consultation publique

*Service de l'urbanisme et du  
développement économique*

23 mai 2023 | 19 h

Caserne d'incendie, 1222 rue du Pont



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-LAMBERT-  
DE-LAUZON

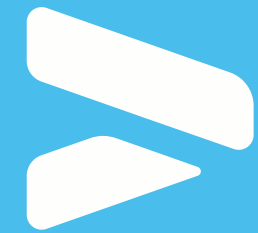
Près de vous, près de tout.

# ➤ **Ordre du jour**

## **Présentation du règlement**

- 1. Définition et bénéfices d'un PIIA**
- 2. Processus de dépôt d'une demande de PIIA**
- 3. Zones assujetties**
- 4. Travaux assujettis**
- 5. Objectifs et critères d'évaluation**
- 6. Procédures**
- 7. Période de questions**





# Définition d'un PIIA

Un règlement qui vise à...



## Adaptabilité

.....

Réaliser une évaluation discrétionnaire et qualitative de l'implantation et de l'architecture lors d'une demande de permis selon les critères établis pour chacune des zones.



## Protection

.....

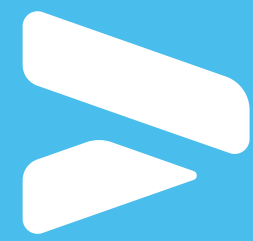
Protection et mise en valeur des aménagements architecturaux pour assurer une intégration harmonieuse des bâtiments.



## Cadre bâti

.....

Assurer une insertion de nouveaux bâtiments et des travaux de rénovation extérieurs en tenant compte des particularités propres au bâtiment et au cadre bâti existant.



# BÉNÉFICES DU PIIA

- 1.** Conservation, évolution et embellissement du cadre bâti à l'aide d'une approche flexible.
- 2.** Mise en oeuvre de scénarios d'aménagement et de développement sur tous les aspects du lotissement, du terrain et du bâtiment.
- 3.** Réaliser un programme architectural précis à l'échelle d'un sous-secteur de ville.





## Processus d'une demande de PIIA

Délai : 30 jours

**1** Dépôt

Demande complète et conforme incluant le dossier de PIIA et le formulaire de permis.

**2** Examen

Examen de la demande/PIIA par le fonctionnaire désigné.

**3** CCU

Recommandation selon le respect des objectifs et des critères du règlement de PIIA.

**4** Conseil municipal

Approbation avec ou sans condition ou désapprobation du PIIA.

**5** Permis

Délivrance du permis.



# ➤ Les zones assujetties

1

## NOYAU VILLAGEOIS – ZONE M-1

- En bordure de la rue des Érables et de la rue du Pont.
- Composé principalement d'immeubles à fort potentiel de requalification pour la création d'une rue commerçante dynamique offrant des espaces de fréquentation agréables pour les résidents et passants.





# ➤ Les zones assujetties

2

## ENTRÉE DE VILLE- ZONES M-3 ET M-6

- En bordure de l'autoroute et de la rue du Pont
- Secteur de réaménagement projeté
- Composées de bâtiments commerciaux et d'immeubles à logements de forte densité.









# ➤ Les zones assujetties

4

## PÉRIMÈTRE URBAIN

- Au coeur de la municipalité en opposition au milieu rural.
- Limite de l'expansion future de l'habitat de type urbain où se retrouve aussi la concentration et la diversité des fonctions urbaines.





# Travaux assujettis

Selon les zones

	OPÉRATION CADASTRALE	AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	ÉCLAIRAGE	ENSEIGNE	CAFÉ-TERRASSE
Noyau Villageois	✓	✓	✓	✓	✓		
Entrée de ville	✓	✓	✓	✓	✓		
Entrée du parc industriel	✓	✓	✓	✓			
Périmètre urbain						✓	✓



# ➤ Exemple de critères

Noyau villageois



OBJECTIF 1	CRITÈRES
Favoriser une conception architecturale de qualité qui reprend ou réinterprète les caractéristiques architecturales du noyau villageois.	1. Le nombre de matériaux de revêtement est limité.
	2. Lorsque plusieurs matériaux de revêtement sont utilisés, ceux-ci soulignent une logique constructive en identifiant des volumes ou des éléments structuraux différents, ou des éléments d'ornementation comme des encadrements de fenêtres, des bandeaux ou une corniche. Cette utilisation est planifiée de manière à viser la sobriété et une complémentarité harmonieuse entre les matériaux.
	3. Les façades du bâtiment font l'objet d'un traitement architectural qui utilise ou réinterprète le vocabulaire ornemental traditionnel, comme les encadrements de fenêtres, les bandeaux, les corniches, tout en visant la sobriété.
	4. La façade avant d'un bâtiment résidentiel possède une galerie ou un balcon en projection par rapport au plan de façade le plus rapproché de la rue. Cet élément est conçu comme une composante majeure de la façade avec des matériaux et des formes qui la mettent en valeur.
	5. La disposition des ouvertures est régulière et offre une certaine symétrie. L'utilisation d'ouvertures de proportions verticales (plus hautes que larges) est privilégiée.



# Noyau villageois

1

## OBJECTIFS ET CRITÈRES

<b>CONCEPTION ARCHITECTURALE</b>	Revêtement extérieur et intégration architecturale	Traitement des façades, des ouvertures et des galeries	Éclairage
<b>MIXITÉ DE TYPOLOGIE</b>	Traitement architecturale	Variation du vocabulaire architecturale	
<b>ÉCHELLE DU PIÉTON</b>	Alignement des niveaux	Portes de garage et la porte d'entrée principale	
<b>AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>	Végétaux et cour avant	Stationnement et liens visuels	
<b>IMPLANTATION</b>	Trame de rue cohérente	Harmonie des espaces	
<b>LOTISSEMENT STRUCTURANT</b>	Dimension des lots	Espaces publics	Environnement





# Entrée de ville

2

## OBJECTIFS ET CRITÈRES

<b>IMPLANTATION ET VOLUMÉTRIE</b>	Proximité, largeur et hauteur des bâtiments	Espace extérieur fonctionnel	
<b>RAPPORT VISUEL ET FONCTIONNEL</b>	Portes de garage et rampe d'accès	Traitement architectural	Rez-de-chaussée et entrée principale
<b>ARCHITECTURE</b>	Maçonnerie et appareils mécaniques	Agencement sobre	Porte de garage et ouvertures
<b>MISE EN VALEUR</b>	Cour avant	Qualité des espaces privés	Qualité des espaces privés et publics
<b>STATIONNEMENTS ET ALLÉES</b>	Localisation des îlots de verdure	Entrées charretières et nombre de cases	Déplacement sécuritaire
<b>ÉCLAIRAGE</b>	Quiétude et sécurité	Intégration et apparence	Sobriété et échelle humaine

3



# Entrée du parc industriel

## OBJECTIFS ET CRITÈRES

IMPLANTATION	Trame de rue existante	Proximité de la rue
COMPOSITION ARCHITECTURALE	Composition, volumétrie et revêtement extérieur	Traitement de la façade, entrée principale, ouvertures et équipements
AIRES DE CHARGEMENT	Camouflage et aménagement paysager	Emplacement
SURFACES ASPHALTÉES	Îlots de verdure et terrasses	Plantation d'arbres et de végétaux
UTILISATION DU SOL	Orientation et dimensions	Accessibilité et développement optimal



# Périimètre urbain

4

## OBJECTIFS ET CRITÈRES

<b>INTÉGRATION AU BÂTIMENT</b>	Aménagement paysager	Équilibre visuel	Matériaux et éclairage
<b>HARMONISATION AU BÂTIMENT</b>	Revêtement extérieur	Élévation du bâtiment	
<b>VITALITÉ ET DYNAMISME</b>	Nuisances réduites	Visibilité, localisation et implantation	

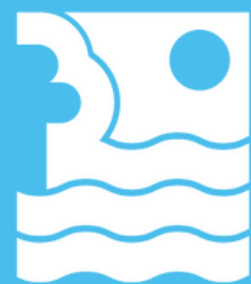
# Procédures

Étapes de l'adoption du règlement sur les PIIA *	Dates
Adoption du premier projet de règlement	1er mai
Consultation publique	23 mai
Adoption du règlement	5 juin
Certificat de conformité de la MRC	20 juin
Entrée en vigueur prévue du règlement	26 juin

\*Aucun processus référendaire pour les personnes habiles à voter n'est nécessaire pour l'adoption.

# ➤ Questions Commentaires ?

Contactez-nous pour des  
préoccupations et des clarifications!



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-LAMBERT-  
DE-LAUZON



Pierre-Olivier Bélanger  
Conseiller en urbanisme

---



1200, rue du Pont

---



418-889-9715 p. 2223  
[pobelanger@mun-sldl.ca](mailto:pobelanger@mun-sldl.ca)